

Gouvernance locale : accompagner les dynamiques des territoires agropastoraux

Face aux pressions territoriales croissantes et à l'inadaptation des cadres juridiques, la sécurisation des espaces agropastoraux sahéliens nécessite un renforcement de la participation des usagers à la gouvernance locale ainsi qu'une meilleure reconnaissance des arrangements locaux déjà en place. Au-delà des catégories juridiques prévues par les textes, qui se révèlent souvent peu adaptées à la sécurisation des usages pastoraux, les acteurs convergent vers la nécessité de s'appuyer davantage sur le principe d'un « droit négocié » et de promouvoir la coopération intercommunale. Décryptage des dynamiques, des innovations et des défis de financement qui façonnent aujourd'hui les pratiques et les initiatives sur le terrain.

Pour mieux comprendre la vulnérabilité des territoires agropastoraux, il est nécessaire d'analyser les transformations profondes qui les traversent. Aujourd'hui, trois dynamiques étroitement imbriquées contribuent à fragiliser la gouvernance de ces espaces. Les systèmes d'élevage se reconfigurent, intensifiant la compétition pour l'accès aux ressources naturelles. Les pressions territoriales s'accroissent, redéfinissant les usages de l'espace au détriment de la mobilité. Et les politiques publiques elles-mêmes contribuent à cette fragilisation, en remettant en cause les droits d'usage sur lesquels repose le pastoralisme.

Le droit négocié, nouveau pilier des espaces partagés

Face à l'affaiblissement des capacités de gouvernance du foncier agropastoral, diverses initiatives de sécurisation ont été expérimentées, avec des approches adaptées aux contextes locaux. Cette diversité s'explique par les dynamiques socio-foncières propres aux territoires, les modes d'occupation des milieux, les contextes sécuritaires, le niveau de structuration des acteurs pastoraux, l'état de la décentralisation et les orientations des politiques publiques. Malgré des approches variées (selon les cadres juridiques, les niveaux de gouvernance ou l'ancrage territorial), un même principe s'impose : le « droit négocié » comme pilier des espaces agropastoraux. Ici, l'accès aux ressources ne dépend pas seulement de la loi, mais surtout de compromis passés entre acteurs. L'enjeu est donc de renforcer les mécanismes de dialogue et de

concertation pour assurer une gestion plus inclusive, efficace et durable des ressources naturelles.

« CONVENTIONS LOCALES, COOPÉRATION INTERCOMMUNALE, PLATEFORMES DE GOUVERNANCE, CARTOGRAPHIE NUMÉRIQUE, ALERTES SMS, FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES : LES INNOVATIONS SE DÉPLOIENT À PLUSIEURS NIVEAUX. »

De nombreuses initiatives en matière de sécurisation des ressources agropastorales sont déployées depuis plusieurs années, du niveau local jusqu'aux espaces transfrontaliers. Ces initiatives partagent une même architecture, qu'il s'agisse de schémas d'aménagement foncier, d'unités pastorales ou de dispositifs de sécurisation des espaces. Toutes reposent sur une gouvernance inclusive, des règles d'accès définies collectivement, et l'intégration du financement pastoral dans la planification territoriale. Ces expériences ont mis en avant le rôle

central des conventions locales comme leviers pour réguler l'accès à des ressources naturelles stratégiques, en s'appuyant sur une dynamique autonome impulsée par les acteurs locaux eux-mêmes et une validation des accords passés par les autorités locales. L'intercommunalité s'affirme également comme un levier essentiel pour préserver des espaces de pâturage continus et interconnectés. Elle permet aux communes voisines de coordonner la délimitation et le balisage des couloirs de transhumance, et de mutualiser le financement des infrastructures nécessaires à leur bon fonctionnement. Une condition s'impose toutefois : la cohérence des tracés entre communes pour permettre une réelle fluidité des déplacements.

Enfin, sur le plan institutionnel, la mise en place de cadres de concertation multi-acteurs aux niveaux local et transfrontalier favorise l'élaboration de règles consensuelles relatives aux couloirs de passage, aux calendriers agropastoraux et aux mécanismes de compensation des dégâts champêtres causés par le bétail. Forts de leur légitimité sociale, ces dispositifs participatifs contribuent à mieux structurer le dialogue, à clarifier les responsabilités des acteurs et à ancrer les décisions dans les réalités territoriales.

Malgré les avancées enregistrées, des défis persistent et appellent à renforcer les leviers d'efficacité des modèles de co-gestion. Les priorités d'action portent ainsi sur la consolidation du cadre juridique, notamment par l'intégration des accords sociaux

locaux dans la législation nationale. Elles concernent également la mise en place de mécanismes de financement durable des investissements pastoraux, en cohérence avec les outils de planification territoriale.

Les organisations d'éleveurs et les collectivités territoriales apparaissent comme des acteurs clés de la gouvernance agropastorale. Leur rôle est central pour mobiliser les communautés afin de favoriser l'appropriation des dynamiques engagées et promouvoir un dialogue territorial inclusif, propice à des compromis agropastoraux durables entre les différents usagers. Elles sont également appelées à renforcer les dispositifs de veille stratégique pour anticiper les mutations territoriales et institutionnelles, tout en exerçant un plaidoyer auprès des pouvoirs publics en faveur de cadres juridiques mieux adaptés à la gestion durable des territoires agropastoraux.

Foncier agropastoral : quand le financement change la donne

Face aux défis de gouvernance des territoires agropastoraux, plusieurs innovations complémentaires ont été mises en œuvre dans différents domaines. Sur le plan institutionnel, les organisations d'éleveurs ont joué un rôle moteur dans la mise en place de cadres de dialogue multi-acteurs entre régions et communes frontalières du Sahel central, mais également entre pays sahéliens et pays côtiers. Parmi les initiatives emblématiques

Qu'est-ce que le « droit négocié » ?

Dans les territoires agropastoraux, la législation nationale apparaît souvent en décalage avec les réalités locales. Le droit négocié désigne l'ensemble des compromis, conventions locales et accords verbaux conclus entre agriculteurs, éleveurs et autorités locales afin d'organiser de manière pacifique le partage de l'accès aux ressources, notamment l'eau et les pâturages, indépendamment des titres de propriété strictement établis.

Ibra Touré (CIRAD)



Dans le Ferlo, au nord du Sénégal, l'unité pastorale d'Amali illustre une gestion territoriale fondée sur la concertation et l'organisation collective de l'accès aux ressources pastorales.

figurent le cadre de coopération Dosso-Alibori entre le Niger et le Bénin, ainsi que l'espace transfrontalier Sikasso-Korhogo-Bobo-Dioulasso (SKBo), couvrant le Mali, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

Au niveau opérationnel, des plateformes de gouvernance pastorale et des commissions foncières rurales ont été instaurées afin de renforcer la médiation locale et de sécuriser l'accès aux ressources pastorales. Au Niger, ces mécanismes apparaissent notamment comme des instruments essentiels de prévention des conflits fonciers, dans un contexte marqué par une pression agricole croissante sur les espaces pastoraux.

Parallèlement, des dispositifs d'information innovants ont été mis en place afin de sécuriser la mobilité pastorale et d'améliorer les conditions de déplacement des éleveurs. Bien que leur adoption demeure encore limitée et variable selon les contextes, certaines solutions technologiques adaptées — notamment la cartographie pastorale numérique, la surveillance des ressources par drones et la diffusion d'alertes par SMS — permettent à une partie des pasteurs d'accéder à des informations actualisées sur les ressources fourragères et hydriques, l'occupation des terres agricoles ainsi que les marchés et les prix du bétail, contribuant ainsi à une meilleure anticipation de leurs déplacements.

L'amélioration des cadres juridiques et des dispositifs de gouvernance constitue un levier important des politiques publiques, mais elle ne peut, à elle seule, répondre aux multiples défis des territoires agropastoraux. Sans investissements concrets — infrastructures hydrauliques, aménagement des couloirs de transhumance ou équipe-

ment des marchés à bétail — les avancées réglementaires et institutionnelles risquent d'avoir un impact limité sur le terrain. Depuis 2014, la dynamique d'inter-collectivités engagée dans l'Est du Burkina Faso permet aux acteurs locaux de mobiliser, via les taxes perçues sur les marchés à bétail, des financements destinés à soutenir la gestion des infrastructures pastorales, notamment les pistes à bétail, les points d'eau et les banques d'aliments de bétail. Si cette initiative apparaît prometteuse, sa pérennité dépend toutefois de plusieurs facteurs clés : une gouvernance transparente des fonds, une meilleure coordination entre les acteurs impliqués et la sécurisation des espaces pastoraux dans un contexte marqué par la montée de l'insécurité. ■

Oussouby Touré



Sociologue rural & expert en pastoralisme, Sénégal

EN SAVOIR PLUS :

MOOC Foncier et Développement sur la plateforme Campus AFD (inscription gratuite).
Parcours pédagogique en ligne fondé sur plus de vingt ans de connaissances et d'expériences accumulées par le Comité technique « Foncier et développement » (CTFD).
Formation organisée en huit parties thématiques.